



RÈGLES D'ESSAI FIM EUROPE

2024 2.0 / 02 mars 2024



RÈGLEMENT DES ESSAIS FIM Europe 2024, 02 mars
2024, (v. 2.0)
Amendements pour 2024 en gras

Liens vers les chapitres

Page

TL 01	CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TRIAL FIM Europe, COUPE JUNIOR ET PLUS - 40 Coupe.	4
RS CE	Modèle de rédaction du « RÈGLEMENT PARTICULIER » pour le Championnat d'Europe de Trial, la Coupe Junior et la Coupe des Plus de 40 ans	21
TL 02	CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TRIAL FÉMININ FIM Europe	24
Modèle SR W	pour la rédaction du "RÈGLEMENT PARTICULIER" du Championnat d'Europe de Trial Féminin	31
TL03	CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TRI JEUNES FIM Europe	34
SR Y	Modèle de rédaction du « RÈGLEMENT PARTICULIER » pour le Championnat d'Europe de Trial Jeunes	41
RETN	CLASSEMENT DES NATIONS EUROPÉENNES D'ESSAI	44
OSC	NORMES OBLIGATOIRES POUR LES ORGANISATEURS	45
DA	DEVOIRS DE L'ASSISTANT (MINDER)	49
TT	CALENDRIER	50

DÉFINITION D'UN ESSAI

A Trial is an event in which the skill and regularity of the riders form the basis of the results.

Sections are included within the course, where the skill of the rider negotiating them is observed and penalties given. In addition, a time limit is set for part of, or for the whole course.

The course may consist of cross-country terrain, country lanes, and woodland tracks etc.

QUOI DE NEUF POUR 2024 ?

- Le nombre de sections pour toutes les classes a été modifié
- Une pause obligatoire entre les tours
- Modifications des allocations de temps
- La licence d'assistant FIM n'est plus valable dans les pays européens
Championnat

=====

Pour d'autres modifications, veuillez consulter les paragraphes dont le numéro est marqué en gras dans les tables des matières.

TL 01 CHAMPIONNAT D'EUROPE TRIAL FIM Europe, TRIAL FIM Europe

COUPE JUNIOR & COUPE TRIAL FIM Europe PLUS DE 40 ANS

[TL 01.1](#)

GÉNÉRALITÉS

- TL 01.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs
- TL 01.1.2 Rencontre avec les organisateurs

[TL 01.2](#)

JURIDICTION

[TL 01.3](#)

COURS

- TL 01.3.1 Distance
- TL 01.3.2 Notation du cours

[TL 01.4](#)

SECTIONS

- TL 01.4.1 Couloir de section
- TL 01.4.2 Limites des sections
- TL 01.4.3 Enceinte d'observation

[TL 01.5](#)

ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE TL 01.5.1

- Mesure du temps TL 01.5.2 Contrôle horaire TL
- 01.5.3 Horaires de départ TL 01.5.4
- Allocations de temps individuelles TL 01.5.4.1
- Augmentation de l'allocation de temps individuelle TL 01.5.5
- Contrôle des temps par tour TL 01.5.6 Section Allocation de temps

[TL 01.6](#)

PRATIQUANT

[TL 01.7](#)

INSPECTION DES SECTIONS PAR LES COUREURS

- TL 01.7.1 Inspection des sections avant l'épreuve.
- TL 01.7.2 Inspection des sections pendant l'événement.

[TL 01.8](#)

ADMINISTRATION

- TL 01.8.1 Licences coureurs TL 01.8.2
- Dépôt des engagements TL 01.8.2.1 Règlement
- particulier TL 01.8.2.2 Non-participation à une épreuve
- TL 01.8.3 Droits d'engagement TL 01.8.4 Dossards des
- coureurs TL 01.8.5 Assistant
- inscrit (Minder)
- TL 01.8.6 Intervalle de départ TL
- 01.8.7 Ordre de départ

[TL 01.9](#)

TECHNIQUE

- TL 01.9.1 Équipement des motocyclistes
- TL 01.9.2 Équipement Contrôle du
- TL 01.9.3 niveau sonore.
- TL 01.9.4 Marquage des
- TL 01.9.5 pièces Responsabilité du
- TL 01.9.6 pilote Vérification des
- TL 01.9.7 pièces
- TL 01.9.8 Ravitaillement Chargement ou changement de batterie

[TL 01.10](#)

PÉNALITÉS

TL 01.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps

TL 01.10.2 Points de pénalité dans une section pendant l'essai TL

01.10.2.1 Définition de faute TL 01.10.2.2

Définitions d'échec TL 01.10.2.3 Points de

sanction supplémentaires TL 01.10.2.4

Obstruction TL 01.10.3 Pénalités

financières TL 01.10.4 Carton jaune TL

01.10.5 Disqualification

[TL 01.11](#)

ENREGISTREMENT DES PARTITIONS

[TL 01.12](#)

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

TL 01.12.1 Résultats et classement des épreuves TL

01.12.2 Classement final

[TL 01.13](#) ARRÊT PRÉMATURÉ

[TL 01.14](#)

CRAVATES

TL 01.14.1 TL Égalité à la fin de l'événement

01.14.2 Égalité à la fin du Championnat

[TL 01.15](#) RÉCOMPENSES TL

01.15.1 TL Cérémonie de remise des prix et interview publique

01.15.2 Pénalité pour non-présentation

[TL 01.16](#) PROTESTATIONS

TL 01.1 GÉNÉRALITÉS

La FIM Europe a créé le Championnat d'Europe FIM Europe de Trial, la FIM Europe Junior Trial Cup et la FIM Europe Over-40 Trial Cup.

Le Championnat d'Europe est ouvert aux cavaliers âgés d'au moins 16 ans à la date de l'épreuve.

La Coupe FIM Europe Junior Trial est ouverte aux coureurs âgés d'au moins 15 ans à la date de l'épreuve et qui ont moins ou atteignent 23 ans au cours de l'année en cours. NB Les pilotes âgés de moins de 16 ans à la date de l'événement sont limités aux motos ne dépassant pas 125 cm³ (un +2 cm³ est autorisé comme tolérance sur la cylindrée).

La Coupe FIM Europe Over-40 Trial est ouverte aux coureurs âgés de plus de 40 ans à la date de l'épreuve.

Chaque événement comprend également une classe internationale. La Classe Internationale est ouverte aux cavaliers âgés de 16 à 39 ans au jour de l'épreuve. Ils concourront sur le même parcours de section que la Over 40 Cup. Il n'y a pas de classement final pour cette classe.

Toutes les classes sont ouvertes aux cavaliers des autres CONU.

Chaque événement comprend :

- Contrôles techniques et administratifs.
- Le Procès -
- Cérémonies de remise des prix

TL 01.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs Il est de la responsabilité de la FMNR de s'assurer que la zone de départ, le paddock des coureurs, les sections, le parcours et les autres installations répondent aux exigences énoncées dans les [normes obligatoires pour les organisateurs](#).

Chaque FMNR désignera une personne pour s'assurer que toutes les normes destinées aux organisateurs et les exigences du Code de l'environnement sont respectées tout au long de l'événement et également s'assurer que l'organisateur connaît parfaitement le présent règlement.

Le Président du Jury informera la FIM Europe de toute violation des normes obligatoires de la FIM Europe pour les organisateurs ; la FIM Europe pourra alors imposer une sanction à la FMNR.

TL 01.1.2 Réunion avec les Organisateurs Deux jours

avant la compétition, une réunion aura lieu entre les organisateurs et le Président du Jury. Cette réunion doit comprendre les personnes suivantes : - le Président du Jury - le Directeur de Course - le

Secrétaire de l'épreuve - la
personne désignée par la FMNR
comme détaillé au TL 01.1.1 - le
responsable des Sections.

D'autres personnes que le Président du Jury ou l'Organisateur juge appropriées peuvent y assister.

TL 01.2 JURIDICTION

Un Jury International composé d'un Président de Jury désigné par la FIM Europe, d'un Membre du Jury désigné par la FMNR supervisera l'épreuve. Un troisième membre du jury peut être désigné parmi les délégués licenciés ou un membre présent de la Commission Trial FIM Europe. Si aucune autre personne titulaire d'une licence de commissaire sportif n'est présente à l'événement, le président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité (Code Sportif FIM Europe art 50.1).

Un membre du jury ne peut pas participer en tant qu'assistant (Code Sportif FIM Europe art 40.3).

Toute FMN dont un coureur participe à l'épreuve peut envoyer un délégué titulaire d'une licence de commissaire sportif pour assister à toutes les réunions ouvertes du Jury. Le Délégué du Jury peut faire part de ses observations au Directeur de Course ou lors des réunions publiques du Jury. Le délégué du jury n'a aucune compétence et ne doit discuter d'aucune préoccupation directement avec les observateurs ou autres officiels.

TL 01.3 COURS

L'itinéraire doit être dans une seule direction. Si, dans des circonstances exceptionnelles, une circulation bidirectionnelle est inévitable, des mesures de sécurité spéciales doivent être prises, par exemple en séparant la piste ou en plaçant les officiels.

Il doit être possible pour les coureurs de terminer le parcours (du paddock à toutes les sections et retour) sans utiliser la voie publique (à moins qu'elle ne soit fermée à la circulation générale avec l'autorisation des autorités et gardée par la police ou des fonctionnaires).

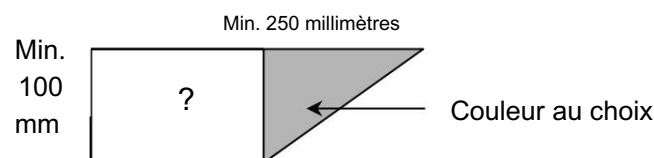
Pour être classé finisher, le coureur devra seul conduire ou pousser la machine sur toute la distance du Parcours, sauf si les organisateurs ont autorisé une autre assistance ou une déviation autorisée.

TL 01.3.1 Distance La

longueur du parcours pour chaque tour ne doit pas dépasser 20 km. Le Trial comprendra 2 tours.

TL 01.3.2 Balisage du parcours Le

parcours doit être balisé avec des flèches de direction comme indiqué ci-dessous :



Dans le carré marqué ? sera inscrit le numéro de la section vers laquelle la flèche dirige les coureurs. Toutes les flèches doivent être fabriquées dans un matériau imperméable.

Pendant l'événement, le parcours balisé doit être strictement suivi. Un coureur qui quitte le parcours doit, sous peine de disqualification, regagner le parcours à l'endroit où il avait été quitté.

Le parcours sera entièrement balisé la veille de l'épreuve et les coureurs seront

autorisés à le suivre en moto sous leur propre responsabilité lors du contrôle programmé des sections (voir TL 01.7.1).

Pour des raisons de sécurité, il doit y avoir, dans la mesure du possible, un parcours balisé pour les spectateurs, différent de celui balisé pour les coureurs. Si des spectateurs à moto sont autorisés à suivre le parcours, cela doit être mentionné dans le Règlement Particulier et les mesures de sécurité nécessaires doivent être prises pour éviter les conflits entre les concurrents et les spectateurs à moto.

TL 01.4 SECTIONS

Le nombre de sections pour toutes les catégories sera de 12 par tour. Chaque journée de compétition comprendra 24 sections au total, sauf décision contraire du Président du Jury.

Différentes lignes au sein des sections doivent être prévues selon le cas pour les coureurs du Championnat, de la Coupe Junior, de la Coupe Over 40 et de la Classe Internationale (voir 01.4.2).

Pour chaque classe, les sections doivent être conçues de manière à ce qu'au moins 1/3 soient de niveau facile, moyen et difficile. Chaque section sera totalement indépendante des autres sections.

Les sections construites majoritairement avec des éléments ou des matériaux transformés industriellement doivent être évitées et peuvent éventuellement être abandonnées par le jury.

Chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif, et **le coureur doit, sous peine de 10 points, tenter les sections dans l'ordre numérique.**

Chaque section doit comporter des panneaux identifiant clairement l'emplacement du « début de la section » et des « fins de la section ». Les Sections doivent être numérotées au moment de l'inspection du Pilote.

Une machine est considérée comme étant dans une section lorsque l'axe de la roue avant a passé le panneau "début de section" et jusqu'au moment où l'axe de roue avant a dépassé le signe "fin de section".

Lorsqu'il s'avère nécessaire d'abandonner une section pour cause de « force majeure » avant que tous les coureurs ne l'aient traversée, aucune pénalité ne sera encourue dans cette section par aucun coureur. Si cela se produit au deuxième tour, les scores du premier tour restent inchangés. S'il y a des coureurs dans la file d'attente pour cette section, alors la file d'attente doit être formée dans le même ordre pour la section suivante. La durée totale de l'épreuve ne sera pas modifiée en cas d'abandon d'une section pendant le Trial.

Si une section s'avère impossible pour tous les coureurs (tous les 5 points) au cours du premier tour, cette section ne sera pas modifiée pour le tour suivant mais pourra être abandonnée à la fin du tour. Les pénalités encourues par tout coureur dans la section seront incluses dans le total des points de pénalité de ce coureur pour l'épreuve.

TL 01.4.1 Couloir de sections

Un couloir doit être prévu à l'entrée de chaque section et il doit être contrôlé par un officiel responsable.

Ce couloir doit permettre à au moins deux coureurs de s'asseoir en file d'attente avec leurs machines lorsque

ils sont prêts et préparés à tenter la section.

Le coureur sera pénalisé d'échec (5 points, voir [TL 01.10.2.2 p 14](#)) pour infraction aux points suivants : a. Laisser la machine dans

ce couloir.

b. L'Assistant entrant dans le couloir.

c. Recevoir toute aide extérieure à la machine dans ce couloir

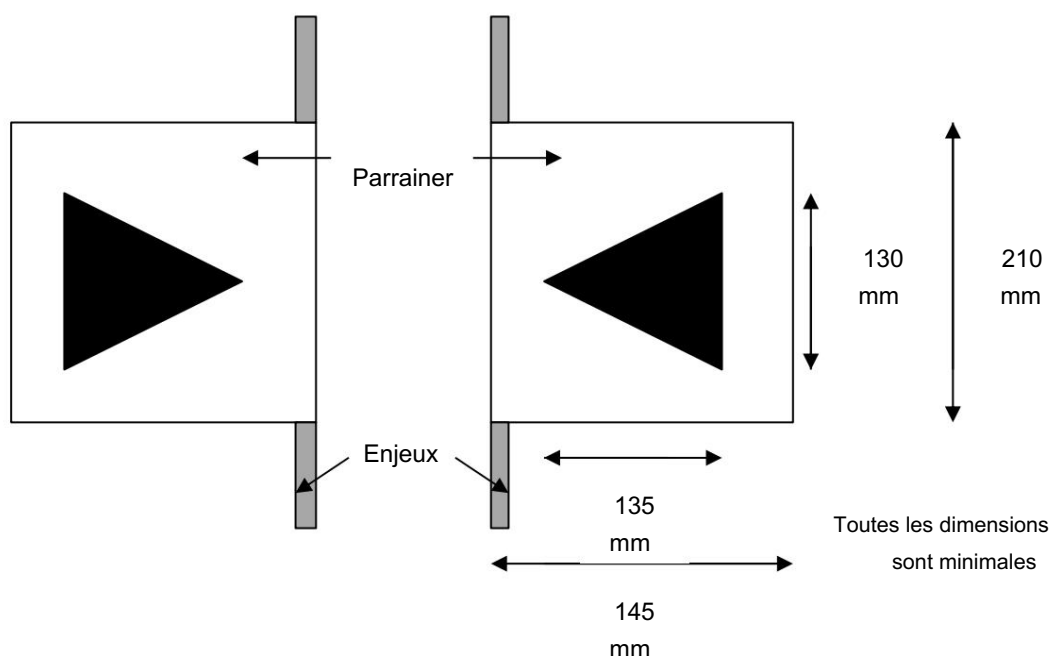
TL 01.4.2 Limites des sections

Les sections doivent être délimitées par des obstacles naturels et un ruban imperméable solide et facilement visible, solidement fixé aux piquets ou aux arbres.

Les piquets doivent être solidement fixés au sol et suffisamment espacés les uns des autres pour éviter tout mouvement important des rubans. Le ruban doit être à une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du sol et en dessous d'une hauteur maximale de 30 cm. La largeur réelle de la section définie entre les bandes doit être d'au moins 200 cm.

Lorsqu'un ruban est utilisé comme limite externe d'une section ou comme séparation interne à l'intérieur d'une section, les dispositions suivantes s'appliquent. Casser le ruban ou passer dessus pour qu'une roue touche le sol du côté opposé sera considéré comme un échec.

La largeur réelle du tronçon peut être réduite à l'aide de « portes » indiquées par des balises, comme indiqué ci-dessous, la largeur minimale entre ces balises étant de 120 cm.



Les coureurs doivent voyager uniquement entre les « portes » de leur classe. Un coureur qui passe entre les « portes » d'une autre Classe – dans quelque direction que ce soit, peu importe s'il a été utilisé ce jour-là – sera considéré comme un échec soit 5 points.

Si un ruban ou un marqueur ou un piquet est cassé ou déplacé alors il doit être remplacé avant le passage du coureur suivant. Le directeur de course doit s'assurer qu'il y a une réserve adéquate de ruban adhésif et de marqueurs disponibles dans chaque section.

01.4.2.1 : Codes couleurs dans les sections Les flèches à

l'intérieur des portes seront de couleur rouge pour la classe Championnat, bleue pour

la Coupe Junior et le jaune pour la Coupe des Plus de 40 ans et la Classe Internationale.

TL 01.4.3 Enceinte d'observation Une zone

d'observation doit être créée, à l'extérieur des limites de section. Les limites extérieures de cette enceinte constitueront la barrière pour le public. Seuls les officiels, les coureurs, les assistants et la presse sont admis dans les limites de cette enceinte. L'enceinte doit être de dimensions suffisantes pour permettre le passage et le travail des officiels, des assistants et de la presse.

TL 01.5 ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE

TL 01.5.1 Mesure du temps Pour accomplir

ses tâches, l'agent de contrôle du temps doit être en possession d'un instrument qui enregistre la tolérance autorisée.

Un chronomètre de réserve qui enregistre la tolérance autorisée sera à la disposition du contrôleur horaire.

Les coureurs doivent accepter tout type de système de chronométrage approuvé par le Jury.

TL 01.5.2 Contrôle du temps

- TC01 – Départ du premier tour
- TC02 – Arrivée du premier tour
- TC03 – Départ du deuxième tour
- TC04 – Arrivée du deuxième tour (dernière section)

TL 01.5.3 Horaires de départ

L'Organisateur doit fixer l'heure de départ TC01 de manière à ce que le dernier coureur puisse prendre le départ **au plus tard à 11h**. Le départ du deuxième tour, **TC03, pour le premier coureur doit avoir lieu au moins 15 minutes après que le dernier coureur ait commencé son premier tour.**

La pause entre l'arrivée du premier tour et le départ du deuxième tour doit être d'au moins 15 minutes pour chaque coureur.

Le coureur n'est pas autorisé à prendre le départ avant son heure de départ TC03.

TL 01.5.4 Temps alloués individuels Le temps

alloué à chaque coureur pour se déplacer du départ TC01 au contrôle de temps par tour TC02 lors du premier tour soumis au TL 01.5.4.1 sera de **3h00**.

Le temps alloué à chaque coureur pour voyager depuis le départ TC03 du deuxième tour jusqu'à l'arrivée du deuxième tour TC04 sous réserve du TL 01.5.4.1 sera de **2h00**.

Quelle que soit l'heure réelle de départ d'un coureur, l'heure prévue pour tous les temps d'arrivée sera conservée. Des pénalités de temps pour départ tardif ou arrivée tardive à tout autre contrôle horaire sont indiquées dans TL 01.10.1.

TL 01.5.4.1 Augmentation du temps alloué individuel Le Jury peut

augmenter le temps alloué au coureur jusqu'à un total de 60 minutes. Dans un tel cas, tous les coureurs doivent être informés de cette modification avant le départ.

TL 01.5.5 Contrôle du temps au tour

Le contrôle du temps au tour, clairement marqué et bien visible, doit être situé immédiatement après la section finale. Les coureurs resteront soumis aux restrictions de réparation et de remplacement de pièces jusqu'à la libération de la machine par l'organisateur au point d'arrivée (voir [TL 01.9.4](#)).

Pour se rendre du contrôle du temps au tour au point d'arrivée, chaque coureur peut se voir attribuer une période de temps déterminée. Ce temps alloué sera fixé par le Jury et affiché sur un tableau d'affichage au contrôle temps par tour. Tout coureur dépassant cette indemnité sera passible d'une amende de 50,- Euro + 5 points.

TL 01.5.6 Temps alloué aux sections Un temps

alloué d'une minute et demie (90 secondes) est accordé à chaque coureur pour terminer chaque section.

Tout coureur qui ne termine pas une section dans le délai imparti d'une minute et demie sera considéré comme ayant échoué à cette section.

Le temps commencera lorsque le coureur franchira la ligne de début de section. Le temps sera mesuré par un officiel qui utilisera un coup de sifflet pour signaler le début du temps imparti.

Si le coureur n'a pas terminé la section à la fin du temps imparti d'une minute et demie, l'officiel doit alors donner un long coup de sifflet pour signaler son échec. La décision de l'officiel chargé de ce chronométrage vaut constat.

TL 01.6 PRATIQUANT

La pratique dans les sections du Trial est interdite sous peine de disqualification.

TL 01.7 INSPECTION DES SECTIONS PAR LES CAVALIERS

TL 01.7.1 Inspection des sections avant l'événement.

Après accord avec le Président du Jury, l'organisateur doit afficher sur le Tableau d'Affichage les horaires pendant lesquels les coureurs sont autorisés à visiter et inspecter les sections la veille de l'épreuve.

Lors de la visite de la Section, le coureur doit porter le dossard et seul le coureur est admis dans les limites de la Section.

Si une personne intéressée par la performance du coureur pénètre dans une section sans autorisation, le coureur sera sanctionné d'une amende de 200,- EUR.

TL 01.7.2 Inspection des sections pendant l'épreuve.

Les coureurs sont autorisés à inspecter les sections à pied pendant l'épreuve.

TL 01.8 ADMINISTRATION

Le Contrôle Administratif aura lieu la veille de l'événement selon les [horaires](#) figurant à la fin de ce document.

TL 01.8.1 Permis de conduire

Classe Championnat et Coupe des Plus de 40 ans : Les coureurs doivent être titulaires d'un titre annuel ou One.

Licence de championnat continental de Trial.

Coupe Junior : Les coureurs doivent être titulaires d'une licence promotionnelle Trial Continental annuelle ou d'une épreuve (ou d'une licence de Championnat Continental FIM).

Classe Internationale : Les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM pour Réunions Internationales de Trial annuelle ou pour une épreuve délivrée par l'application Web FIM (ou toute autre licence Continental Trial valide). **Pour les épreuves organisées par sa propre FMN, un coureur peut utiliser une Licence Nationale.**

TL 01.8.2 Dépôt des inscriptions Un coureur

souhaitant s'inscrire à une épreuve doit envoyer à l'organisateur un formulaire d'inscription complété au moins 14 jours avant l'épreuve. L'organisateur pourra accepter les inscriptions arrivant jusqu'à 4 jours avant l'épreuve, mais les frais d'inscription du cavalier et de son assistant seront alors doublés. Les dates de clôture des inscriptions seront précisées dans le Règlement Particulier (RP).

Les coureurs doivent indiquer sur le formulaire d'inscription s'ils souhaitent participer à la classe Championnat, à la Coupe Junior, à la classe des plus de 40 ans ou à la classe internationale. Un coureur qui a déjà couru l'année en cours dans une classe peut changer de classe, mais ne peut pas revenir ultérieurement au choix initial.

Si les inscriptions doivent être limitées, le nombre maximum à accepter et la méthode de sélection doivent être indiqués dans le Règlement Particulier (RP), après approbation par la FIM Europe. Les coureurs inscrits dans la classe Championnat auront toujours la priorité d'entrée, suivis des coureurs de la Coupe Junior puis de la classe des plus de 40 ans.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite de réception des inscriptions indiquée dans le Règlement Particulier. Dans le cas où une inscription de coureur n'est pas reçue à la date de clôture des inscriptions en raison de problèmes administratifs, le Président du Jury doit s'assurer que le coureur concerné est pleinement licencié et autorisé à concourir. Dans de telles circonstances, la décision du Président du Jury sera définitive.

L'inscription d'une marque particulière de motocyclette et la nomination d'un coureur ayant été acceptée ne peuvent être modifiées que si une demande écrite est adressée au directeur de course, indiquant la raison et l'autorisation obtenue.

L'Organisateur devra confirmer, par e-mail, à la FMN de chaque coureur qui soumet une inscription si celle-ci est acceptée ou non.

TL 01.8.2.1 Règlement Particulier Le Règlement

Particulier doit être envoyé par l'organisateur à la FIM Europe au moins 2 mois (60 jours) avant la manifestation.

TL 01.8.2.2 Non-participation à une épreuve Tout coureur

dont l'inscription à une épreuve a été confirmée à la FMN et qui par la suite n'a pas l'intention d'y participer doit adresser un motif valable à l'organisateur par e-mail au moins 24 heures avant l'épreuve. Contrôle administratif. Tout coureur qui ne participe pas à l'épreuve, ou qui n'a pas présenté de motif valable, sera signalé par le Jury International à la FIM Europe, qui pourra imposer une pénalité pouvant aller jusqu'à 300 euros.

Dès réception du rapport du Jury International, le Secrétariat FIM Europe enverra une lettre à la FMN du coureur demandant les raisons de la non-participation ; une réponse devra être envoyée au plus tard dans un délai de 15 jours et une décision sera prise concernant la sanction.

TL 01.8.3 Frais d'inscription

Les frais d'inscription du cavalier seront de 60 € pour une compétition d'un jour et de 90 € pour une compétition de 2 jours.

Les honoraires de l'assistant sont de 50 € pour 1 jour et de 75 € pour 2 jours.

Les frais d'inscription seront doublés pour les coureurs soumettant leurs inscriptions plus de 14 jours avant l'événement.

TL 01.8.4 Dossards des coureurs Les

numéros de départ doivent être conformes aux éléments suivants : • Les numéros

seront imprimés sur une zone blanche de 25 cm X 25 cm. • Hauteur des chiffres : 15 cm •

Largeur du chiffre : 6 cm • Largeur du

trait : 2 cm • Seul l'espace en dehors

de la zone 25 x 25 cm peut être

utilisé à des fins publicitaires. • Les bavoirs fabriqués en matière plastique ne sont pas autorisés.

Les dossards de chaque Classe seront clairement identifiés de ceux des autres Classes. Cela peut être par couleur ou par marque d'identification.

Le coureur devra porter le dossard qui lui est attribué et veiller à ce que les dossards (dos et devant) soient bien visibles pendant toute la durée du Trial.

Les coureurs peuvent effacer toute publicité apparaissant sur les dossards qui est en conflit direct avec les contrats personnels du coureur avec les sponsors. Les coureurs doivent fournir une preuve écrite de l'existence d'un tel conflit. Lorsqu'un sponsor a conclu un contrat officiel directement avec la FIM Europe, le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire pour tous les coureurs et la publicité des sponsors ne doit pas être effacée.

TL 01.8.5 Assistant enregistré (Minder)

Chaque coureur peut inscrire un Assistant âgé d'au moins 18 ans pour l'accompagner sur le parcours et porter l'outillage.

Les assistants inscrits doivent être en possession d'une copie d'une licence d'essai international FIM valide délivrée via l'application Web FIM, d'une licence d'assistant de essai FIM Europe annuelle ou d'une épreuve ou de toute autre licence d'essai FIM Europe ou licence d'essai FIM. Cependant, un assistant enregistré peut utiliser une licence nationale d'essai valide dans son propre pays.

Le coureur et l'assistant doivent signer une déclaration selon laquelle le coureur est responsable de toutes les actions de l'assistant.

L'assistant est autorisé dans l'enceinte d'observation mais ne sera autorisé à pénétrer dans les limites d'aucune section, sauf autorisation expresse de l'observateur de section pour des raisons de sécurité.

L'assistant doit à tout moment porter des bottes en cuir, un pantalon long, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection pour les genoux et un casque lorsqu'il conduit une moto ou se trouve à l'intérieur des limites de la section.

L'Assistant doit porter un dossard d'équitation conforme à l'Annexe du Règlement Technique Trial, et d'une couleur différente de celle du dossard du coureur.

Le dossard d'assistant n'est pas transférable et doit être porté uniquement par l'assistant inscrit. En cas de blessure, un assistant de remplacement ayant un âge et une licence corrects peut être enregistré. Le dossard doit être visible sur la poitrine de l'Assistant pendant toute la durée du Trial.

Les machines des assistants peuvent faire l'objet d'un contrôle technique à tout moment pendant la manifestation pour des raisons de sécurité et de niveau sonore.

Le coureur peut se faire assister par toute personne pour réparer la machine, ou changer toutes pièces non signalées, sauf dans les limites d'un tronçon ou dans les limites d'un couloir. Seul le pilote est autorisé à conduire ou à pousser la machine sur le parcours.

Voir également le chapitre [DEVOIRS DE L'ASSISTANT \(MINDER\)](#). L'Assistant est soumis aux sanctions prévues à l'art. [TL 01.10.3](#)

TL 01.8.6 Intervalle de départ Le départ doit avoir lieu à des intervalles de 1 minute et 30 secondes.

TL 01.8.7 Ordre de départ L'ordre de départ de tous les coureurs sera décidé par scrutin en fonction de la classe. Lorsque deux tours sont organisés le même week-end, un scrutin pour chaque jour sera effectué lors du Contrôle Administratif.

Les coureurs de la Classe Internationale partiront en premier, suivis de la Coupe des Plus de 40 ans, de la Coupe Junior et enfin des coureurs de la Classe Championnat d'Europe. Si toutes les épreuves sont organisées le même jour, **les épreuves Femmes et Jeunes débiteront**, selon 2.8.7, avant les épreuves du Championnat d'Europe.

TL 01.9 TECHNIQUE

Un Contrôle Technique aura lieu dans la même période que le Contrôle Administratif. Des contrôles techniques supplémentaires peuvent être effectués à tout moment.

TL 01.9.1 Équipement de la moto
Les motocycles et leur équipement doivent être conformes aux règles techniques FIM pour le Trial. Cependant, pour toutes les catégories des Championnats d'Europe de Trial, des dérogations ont été prévues concernant la cylindrée et le poids de la moto. Il n'y a aucune restriction quant à la cylindrée des motos, sauf pour les coureurs de la classe jeunesse et les coureurs de moins de 15 ans. De plus, les limites de poids 2013 de **65 kg pour les vélos de 125 cm³ et de 66 kg pour les vélos de plus de 125 cm³** sont toujours valables. La limite de poids ne s'applique pas aux motos électriques.

Les pneus doivent être de type Trial, conformément au Règlement Technique. Les pneus doivent être normalement disponibles auprès de sources de détail et de gros. Les pneus prototypes ne sont pas autorisés. Tout pneu de remplacement doit porter la même marque du fabricant que le pneu d'origine.

Seuls les carburants conformes au Règlement Technique Trial sont autorisés. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une disqualification. Les vélos électriques sont autorisés dans toutes les catégories.

Un coupe-circuit avec une longe fixée sur le pilote doit être installé et opérationnel une fois que le pilote est sur la machine.

TL 01.9.2 Équipement des coureurs Il est obligatoire

pour le coureur de porter un casque, des bottes, des gants, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection des genoux et d'autres exigences vestimentaires telles que détaillées dans l'Annexe des Règlements Techniques FIM Trial.

TL 01.9.3 Contrôle du niveau sonore Lors du

contrôle technique préliminaire, le niveau sonore de tous les motocycles sera mesuré conformément aux règles énoncées dans les Règles Techniques FIM, Annexe « Trial ». Toute machine qui échoue à ce test peut faire l'objet de réglages ou faire remplacer des pièces jusqu'à ce que le niveau sonore soit conforme au Code. Si un nouveau silencieux est installé, il doit alors être marqué. Ce n'est qu'après un test réussi que le silencieux sera marqué.

TL 01.9.4 Marquage des pièces Lors du

contrôle technique préalable, les pièces suivantes seront marquées comme décrit ci-dessous, de manière à assurer leur identification. Les pièces ainsi marquées doivent être utilisées tout au long de l'épreuve et doivent être à leur place lors de l'examen final.

La substitution des composants d'origine et le non-respect de ces réglementations sont strictement interdits. La sanction en cas de manquement à ce règlement est la disqualification.

les pièces	Marquage	#	Où marqué
Cadre – Peinture de la section	principale ou autocollant non amovible	1	côté droit de la tête de direction
Moteur/Carter	peinture ou autocollant non amovible	1	côté droit
Silencieux *	peinture ou autocollant non amovible	1	

* Ne s'applique pas aux vélos électriques

Le marquage est limité à ces trois parties uniquement. Le numéro du coureur doit être inscrit dans la peinture, ou sur l'autocollant non amovible de la partie marquée.

Lors de l'examen préliminaire, la marque et le numéro d'identification des pneumatiques seront notés par les organisateurs.

Si un silencieux d'échappement est accidentellement endommagé, rendant ainsi la machine excessivement bruyante, le pilote peut alors remplacer le silencieux. Cependant, cette action doit être déclarée aux officiels à la fin du tour en cours. Toute machine dont le silencieux d'échappement a été remplacé sera soumise à un contrôle sonore à l'arrivée.

TL 01.9.5 Responsabilité du coureur Le coureur

signera un accord certifiant que les pièces ont été correctement marquées.

TL 01.9.6 Contrôle des pièces

Tout coureur dont la machine ne porte pas les pièces marquées ne sera pas autorisé à prendre le départ.

L'organisateur pourra examiner n'importe quelle machine à tout moment pendant l'épreuve. S'il manque une notation, l'officiel en informera le Directeur de Course qui examinera le cas et soumettra un rapport au Jury International sur les mesures prises. La décision du Directeur de Course concernant les parties marquées sera considérée comme un constat.

Au fur et à mesure que chaque coureur termine l'essai, sa machine sera soumise à un examen technique final.

TL 01.9.7 Ravitaillement Le

ravitaillement de toutes les motos doit avoir lieu uniquement dans le paddock, avec l'utilisation d'un tapis environnemental pour protéger le sol de la contamination.

Tout ravitaillement au paddock sans utilisation de tapis environnemental entraînera une amende telle que définie dans le Code de l'Environnement. Le ravitaillement en dehors du paddock entraînera la disqualification et le retrait du dossard du coureur ainsi que de celui de l'assistant.

TL 01.9.8 Chargement ou changement de batterie Les motos électriques

ne seront autorisées à charger ou changer la batterie que dans le paddock en tenant compte des conditions énoncées dans les Règles Techniques Trial FIM, article F 44.1 Chargement de la batterie et F 44.2 Échange de batterie.

TL 01.10 PÉNALITÉS

TL 01.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps

Pour chaque minute ou partie de minute d'arrivée tardive au départ :	1 point
Arrivée avec plus de 20 minutes de retard au départ :	
Disqualification	
Pour chaque minute ou partie de minute de retard au contrôle horaire du premier tour :	1 point
Plus de 20 minutes de retard au contrôle horaire du premier tour :	
Disqualification	
Pour chaque minute ou partie de minute de retard au contrôle horaire du dernier tour :	1 point
Plus de 20 minutes de retard au dernier contrôle horaire :	
Disqualification	
Pour arrivée en retard au point d'arrivée selon le deuxième alinéa de l'article TL 01.5.4.	5 points (et amende de € 50,-)

TL 01.10.2 Points de pénalité dans une section lors du procès

1 Défaut dans la section	1 point
2 Défauts dans la section	2 points
Plus de 2 fautes dans la section	3 points
Faire un échec dans la section	5 points

Seule la pénalité la plus élevée, telle que définie ci-dessus, sera comptabilisée dans la Section.

EN CAS DE DOUTE CONCERNANT LA PÉNALITÉ, L'OBSERVATEUR DONNERA TOUJOURS AU COUREUR LE BÉNÉFICE DU DOUTE.

Toute pénalité accordée par l'observateur de section, ultérieurement acceptée par le directeur de course comme étant conforme aux règles de Trial, sera considérée comme un exposé de fait.

TL 01.10.2.1 Définition du défaut Chaque

contact d'une partie quelconque du pilote ou de la machine (à l'exception des pneumatiques, du repose-pieds et de la plaque de protection moteur) avec le sol ou un obstacle (arbre, rocher, etc.).

À condition que la machine se trouve à l'intérieur des limites de la section, un défaut peut survenir à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites.

TL 01.10.2.2 Définitions de défaillance

1. Ne pas terminer une section dans le temps imparti d'une minute et demie.
2. La machine recule avec le pied du pilote.
3. La main du pilote quitte le guidon et touche une autre partie de la machine, lorsque le pilote pied et est stationnaire.
4. La machine touche le sol avec la roue avant ou arrière en dehors d'une limite.
5. Rupture d'un ruban définissant une limite de section ou une séparation interne.
6. Le pilote ou la machine casse, enlève, renverse un marqueur ou un support de marqueur, obligeant l'observateur à repositionner le marqueur, indépendamment de son utilisation ce jour-là.
7. Une ou les deux roues passent par-dessus, au-dessus ou du mauvais côté d'un marqueur ou d'un support de marqueur.
8. Le pilote descend de la machine et les deux pieds au sol, sur le même côté ou derrière l'essieu de la roue arrière de la machine.
9. La moto effectue une boucle complète en traversant sa propre piste avec les deux roues.
10. Le coureur franchit la porte d'une autre catégorie dans les deux sens, indépendamment du fait qu'il soit utilisé ce jour-là.
11. Le motard n'est pas connecté au coupe-circuit avec une longe lorsqu'il roule à l'intérieur d'une section.
12. L'Assistant entre dans la section sans l'invitation de l'Observateur.
13. Le coureur ou l'assistant change l'état d'une section.
14. Le coureur bénéficie d'une assistance physique extérieure.
15. Contravention à la lettre a, b ou c de l'article [TL 01.4.1 \(Section Corridor\)](#)

TL 01.10.2.3 Points de sanction supplémentaires

- L'Assistant conteste la décision du responsable de section : - Ne	Carte jaune
pas tenter les sections par ordre numérique : - Manquer une	10 points
section :	20 points

TL 01.10.2.4 Obstruction Une

obstruction est considérée comme survenue lorsqu'un coureur, alors qu'il tentait une section observée, est empêché de faire une tentative de bonne foi en raison d'une obstruction non autorisée. Si un coureur réclame une obstruction, l'observateur peut, à son

discrétion, autoriser une nouvelle exécution de la section. La décision des observateurs quant à savoir si une nouvelle course est autorisée est définitive. Si une nouvelle tentative est accordée, la procédure suivante sera adoptée : Le coureur effectuera une reprise complète de la section. Toutes les marques perdues avant le point d'obstruction lors de la tentative initiale seront conservées et les marques perdues par la suite à partir du point d'obstruction seront ajoutées.

TL 01.10.3 Sanctions financières Les

amendes suivantes peuvent être infligées au coureur par le directeur de course, sous réserve de l'approbation du jury :

- Toute personne intéressée par la performance du coureur entre dans la section pour une visite privée, hors compétition, sauf invitation expresse d'un officiel : Euro 200.-
- Le coureur entre dans la section pour une visite privée, en dehors des horaires précisés, sauf invitation expresse d'un officiel : Euro 200.-
- Travailler ou faire le plein sur une machine dans le Paddock sans utiliser de Tapis d'environnement tel que défini dans le Code de l'Environnement FIM.
- Arriver en retard au point d'arrivée selon le deuxième alinéa de l'article TL 01.5.4 : Euro 50.- (et 5 Points).
- L'Assistant ne respectant pas les exigences suivantes :
 - a) porter des bottes, un pantalon long, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection pour les genoux et un casque lorsque vous conduisez une moto.
 - b) porter des bottes, un pantalon long, une protection dorsale pour les bras, une protection pour les genoux et un casque à l'intérieur des limites de la section.
 - c) avoir le numéro de dossard entièrement visible.

1ère infraction :	40,- euros
2ème infraction :	80,- euros
3ème infraction :	200,- euros

TL 01.10.4 Carton jaune Chaque

observateur en chef recevra un « Carton jaune ». Il est recommandé que la carte soit au format A6 (pour tenir dans une pochette) et soit réalisée dans un matériau rigide (carte ou plastique).

Tout coureur ou assistant qui refuse d'obéir aux instructions d'un observateur ou qui fait preuve d'une conduite désordonnée dans une section se verra montrer le carton jaune. L'Observateur devra alors remplir une copie du formulaire « NOTIFICATION » et transmettre sans délai cette information au Directeur de Course pour transmission ultérieure au Responsable des Résultats dans les plus brefs délais après l'incident.

Pour que les points supplémentaires soient valables, le formulaire de Notification doit parvenir au Responsable des Résultats dans le délai d'1 heure et avant la publication des résultats signé par le Directeur de Course.

La délivrance d'un carton jaune constitue une constatation de fait et donc aucune réclamation ne peut être reçue conformément à l'art. 4.1 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage de FIM Europe.

Pénalités

Première infraction lors de l'événement :	50 euros + 5 points supplémentaires
Deuxième infraction lors de l'événement :	75 euros + 5 points supplémentaires
Troisième infraction pendant l'événement :	Disqualification + 150 euros

Le Jury peut prendre des mesures supplémentaires en cas de fautes graves.

TL 01.10.5 Disqualification Un coureur sera

disqualifié pour l'une des infractions suivantes : a) Conduite d'une moto sans casque

(Art. TL 01.9.2). b) Marquage manquant ou marquage officiel de remplacement

(Art. TL 01.9.4) ; c) Changement de moto ou de pilote pendant l'épreuve ; d) Utilisation d'un

pneu non homologué ou changement pour un pneu de la marque du Fabricant

au

pneu d'origine (Art. TL 01.9.1); e)

Utilisation d'un carburant non autorisé (Art. TL 01.9.1) ; f) Utilisation

de substances interdites (indépendamment des sanctions imposées dans le Code Antidopage FIM) ; g) Changement

de dossard (Art. TL

01.8.4) ; h) Ne pas rejoindre le parcours au point où le

coureur l'a quitté (Art. TL 01.3.2) ; i) Pratique en section (Art. TL 01.6).

j) Recevoir trois cartons jaunes ou plus (Art TL 01.10.4) k) Autre cas plus grave de

conduite désordonnée envers un officiel par un coureur ou
l'assistant du cavalier.

l) Ravitaillement en dehors du paddock (Art. TL 01.9.7)

TL 01.11 ENREGISTREMENT DES PARTITIONS

L'organisateur de l'événement peut choisir s'il souhaite utiliser un système de notation électronique ou une carte perforée pour chaque coureur. Si l'organisateur fournit une carte perforée, celle-ci doit être fabriquée à partir d'un matériau non soluble. Le coureur est responsable de faire marquer l'étiquette électronique ou la carte perforée dans chaque section et de remettre l'étiquette ou la carte aux officiels des résultats sur demande.

En cas d'erreur sur la carte perforée, tous les carrés seront perforés et le carré indiquant la bonne pénalité sera laissé libre.

En cas d'erreur sur l'étiquette électronique, l'observateur doit immédiatement en faire un rapport au Responsable des Résultats.

Une feuille de pointage de secours doit être remplie dans chaque section montrant les scores de tous les coureurs.

Cette feuille de sauvegarde sera envoyée immédiatement à la fin de chaque tour directement au Responsable des Résultats.

Le système électronique ou la carte perforée, complété par la feuille de notification, sera utilisé pour déterminer les résultats et que les feuilles de sauvegarde ne seront utilisées que si le système de notation électronique tombe en panne ou si la carte perforée est perdue ou si la lecture de la carte perforée provoque doute.

TL 01.12 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

TL 01.12.1 Résultats des épreuves et classement Des classements

de résultats imprimés séparés doivent être produits pour chaque classe, indiquant le nom de chaque coureur, la FMN, la nationalité et la machine pilotée. La performance de chaque coureur dans chaque section doit être démontrée.

Le vainqueur de chaque classe sera le coureur avec le plus petit nombre de points selon l'Art. [01.10](#)

La Classe Internationale ne se voit pas attribuer de points pour un classement général.

Des points de classement général seront attribués à tous les coureurs classés de chaque épreuve selon le barème suivant :

Placer des points Placer des points Placer des points Placer des points							
1 ^{er}	100	11 ^{ème}	25	21	7	31	1
2 ^{ème}	85	12 ^{ème}	22	22	6	32 ^e	1
3 ^{ème}	70	13 ^{ème}	20	23	5	33 ^{ème}	1
4 ^{ème}	60	14 ^{ème}	18	24	4	34 ^{ème}	1
5 ^{ème}	55	15	16	25	3	etc.	etc.
6 ^{ème}	50	16 ^{ème}	14	26	2		
7 ^{ème}	45	17 ^{ème}	12	27	1		
8 ^{ème}	40	18 ^{ème}	dix	28	1		
9 ^{ème}	35	19 ^{ème}	9	29	1		
10 ^{ème}	30	20	8	30	1		

Il est obligatoire que le Directeur de Course fournisse au Président du Jury les résultats sous format électronique dès qu'ils sont prêts.

TL 01.12.2 Classement général A la fin de la

saison, tous les points attribués à chaque coureur de toutes les épreuves organisées seront pris en considération pour le classement final du Championnat d'Europe, de la Coupe Junior et de la Coupe Over-40.

TL 01.13 ARRÊT PRÉMATURÉ Si l'épreuve est arrêtée

prématurément par le Jury avant que tous les coureurs encore en compétition n'aient parcouru la moitié du nombre total de Sections, elle sera alors déclarée nulle et non avenue. Si l'épreuve est arrêtée ultérieurement par le Jury, les résultats resteront valables pour toutes les sections tentées par tous les coureurs encore en compétition. En cas d'arrêt prématuré par le Jury, l'épreuve ne pourra pas être rejouée.

TL 01.14

CRAVATES

TL 01.14.1 Égalité à la fin de l'épreuve En cas d'égalité, le coureur

ayant réalisé le plus grand nombre de "cleans" (0 point) sera le vainqueur. Si l'égalité persiste, le plus grand nombre de 1 point, puis 2 points, puis 3 points sera pris en compte.

Si l'égalité persiste, le coureur qui termine la journée dans le temps le plus court mesuré par

le second sera considéré comme le gagnant.

Pour le Championnat d'Europe, la Coupe Junior et la Coupe des Plus de 40 ans : Si l'égalité persiste, les deux coureurs seront crédités de la même position et les points attribués à cette position seront attribués aux deux coureurs, par exemple si deux coureurs sont à égalité pour la 2ème place. place, après ce qui précède, alors les points seront attribués comme suit : 100, 85, 85, 60, 55 etc.

TL 01.14.2 Égalité à la fin du Championnat Une égalité à l'issue du Championnat d'Europe, de la Coupe Junior ou de la Coupe des Plus de 40 ans sera départagée par la majorité des meilleurs classements. Si l'égalité persiste, elle sera départagée dans l'ordre suivant : par le meilleur classement dans la dernière, l'avant-dernière ou l'avant-dernière des épreuves comptant, etc. jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

TL 01.15 RÉCOMPENSES Les

récompenses seront décernées au moins aux trois premiers coureurs classés dans chaque classe.

Pour l'épreuve finale du Championnat, les récompenses pour les trois premiers coureurs du classement final sont décernées par la FIM Europe.

TL 01.15.1 Cérémonie de remise des prix et interview publique

Une cérémonie de remise des prix aura lieu dans les 15 minutes suivant l'arrivée à l'arrivée du dernier coureur.

Pour la cérémonie, il est recommandé de disposer d'un podium joliment décoré et bien en vue du public.

Les trois premiers coureurs classés recevront un trophée ainsi que tout cadeau de cérémonie approprié.

S'ils sont invités par le Directeur de Course, les trois premiers coureurs classés assisteront à une courte interview publique qui aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

L'organisateur de la finale organisera une cérémonie pour reconnaître les trois premiers coureurs classés au classement général du Championnat ou de la Coupe.

TL 01.15.2 Pénalité pour non-présentation Si un coureur est absent à la cérémonie de remise des prix ou à l'entretien public, sans l'accord préalable du Directeur de Course, le Jury peut appliquer une pénalité sous la forme d'une amende pouvant aller jusqu'à Euro. 200 : -

TL 01.16 RÉCLAMATIONS Les

réclamations doivent être déposées conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de FIM Europe et être accompagnées d'une taxe de 350 euros ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), restituable si la réclamation est justifiée.

TL 02 CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TRIAL FÉMININ FIM Europe

[TL 02.1](#)

GÉNÉRALITÉS

- TL 02.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs
- TL 02.1.2 Rencontre avec les organisateurs

[TL 02.2](#)

JURIDICTION

[TL 02.3](#)

COURS TL

- 02.3.1 TL Distance
- 02.3.2 Notation du cours

[TL 02.4](#)

SECTIONS

- TL 02.4.1 Couloir de section
- TL 02.4.2 Limites des sections
- TL 02.4.3 Enceinte d'observation

[TL 02.5](#)

ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE TL 02.5.1

- TL 02.5.2 TL Mesure du temps
- 02.5.3 TL Contrôle du temps
- 02.5.4 TL Horaires de départ
- 02.5.4.1 Allocations de temps individuelles
- Augmentation du temps alloué individuel TL 02.5.5 Contrôle du temps par tour TL
- 02.5.6 Allocation de temps de section

[TL 02.6](#)

PRATIQUANT

[TL 02.7](#)

INSPECTION DES SECTIONS

- TL 02.7.1 Inspection des sections avant l'épreuve.
- TL 02.7.1 Inspection des sections pendant l'épreuve.

[TL 02.8](#)

ADMINISTRATION TL

- 02.8.1 Licences pilote TL 02.8.2 Dépôt des engagements TL 02.8.2.1 Règlement Particulier TL 02.8.2.2 Non-participation à une épreuve
- TL 02.8.3 Droits d'engagement TL 02.8.4 Dossards coureur TL 02.8.5 Assistant Inscrit (Minder)
- TL 02.8.6 Intervalle de départ TL 02.8.7 Ordre de départ

[TL 02.9](#)

TECHNIQUE

- TL 02.9.1 Équipement des motocyclistes
- TL 02.9.2 Équipement Contrôle du son.
- TL 02.9.3 Marquage des
- TL 02.9.4 pièces Responsabilité du
- TL 02.9.5 pilote Vérification des
- TL 02.9.6 pièces
- TL 02.9.7 Ravitaillement
- TL 02.9.8 Chargement ou changement de batterie

[TL 02.10](#)

PÉNALITÉS

TL 02.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps

TL 02.10.2 Points de pénalité dans une section pendant l'essai TL

02.10.2.1 Définition de faute TL 02.10.2.2

Définitions d'échec TL 02.10.2.3 Points de

sanction supplémentaires TL 02.10.2.4

Obstruction TL 02.10.3 Pénalités

financières TL 02.10.4 Carton jaune TL

02.10.5 Disqualification

[TL 02.11](#)

ENREGISTREMENT DES PARTITIONS

[TL 02.12](#)

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

TL 02.12.1 Résultats et classement des épreuves TL

02.12.2 Classement final

[TL 02.13](#) ARRÊT PRÉMATURÉ

[TL 02.14](#)

CRAVATES

TL 02.14.1 TL Égalité à la fin de l'événement

02.14.2 Égalité à la fin du Championnat

[TL 02.15](#) RÉCOMPENSES TL

02.15.1 TL Cérémonie de remise des prix et interview publique

02.15.2 Pénalité pour non-présentation

[TL 02.16](#) PROTESTATIONS

TL 02.1 GÉNÉRAL

La FIM Europe a créé le Championnat d'Europe FIM Europe de Trial Féminin selon les règles du Code Sportif FIM Europe et des autres Codes ainsi que de cette annexe.

Le Championnat d'Europe FIM Europe de Trial Féminin est ouvert aux coureurs âgés d'au moins 12 ans à la date de l'épreuve et issus d'une FMN Membre de la FIM.

NB Les pilotes âgés de moins de 16 ans à la date de l'événement sont limités aux motos ne dépassant pas 125 cm³ (un +2 cm³ est autorisé comme tolérance sur la cylindrée).

Il y aura deux parcours à travers les sections en fonction des capacités du coureur. La Voie A (classe Championnat) s'adressera aux cavalières souhaitant se classer au classement final du Championnat d'Europe Féminin. Le parcours B (coureurs de classe internationale) est ouvert aux coureurs qui souhaitent concourir épreuve par épreuve sur des sections plus faciles.

Les deux classes sont ouvertes aux coureurs d'autres CONU.

Chaque événement comprend : - Des contrôles techniques et administratifs.
- Le Procès -
Cérémonies de remise des prix

TL 02.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs

Voir art. [01.1.1](#)

TL 02.1.2 Réunion avec les organisateurs

Voir article [01.1.2](#)

TL 02.2 Juridiction

Voir Art. [01.2](#)

TL 02.3 Cours

Voir Art. [01.3](#)

TL 02.3.1 Distance Voir Art.

[01.3.1](#)

TL 02.3.2 Balisage du parcours Voir Art.

[01.3.2](#)

TL 02.4 SECTIONS Le nombre

de sections pour les deux catégories sera de 12 par tour. Chaque journée de compétition comprendra 24 sections au total, sauf décision contraire du Président du Jury.

Différentes lignes au sein des sections doivent être prévues selon les besoins pour les coureurs des différentes classes.

Voir l'art. [01.4](#) pour plus d'informations générales

TL 02.4.1 Couloir de sections

Voir l'art. [01.4.1](#)

TL 02.4.2 Limites des sections Voir Art. [01.4.2](#)

TL 02.4.2.1 Codes couleur dans les sections Les flèches
à l'intérieur des portes doivent être colorées comme suit :

Jaune pour les cavalières du Championnat Féminin. **Vert**
pour les cavalières de Classe Internationale.

TL 02.4.3 Enceinte d'observation

Voir l'art. [01.4.3](#)

TL 02.5 ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE

TL 02.5.1 Mesure du temps Voir Art. [01.5.1](#)

TL 02.5.2 Contrôle horaire Voir Art.
[01.5.2](#)

TL 02.5.3 Horaires de départ Voir Art.
[01.5.3](#)

TL 02.5.4 Indemnités de temps individuelles Voir Art.
[01.5.4](#)

TL 02.5.4.1 Augmentation du temps alloué individuel Voir Art. [01.5.4.1](#)

TL 02.5.5 Contrôle du temps au tour Voir
Art. [01.5.5](#)

TL 02.5.6 Indemnité de temps de section Voir Art.
[01.5.6](#)

TL 02.6 PRATIQUANT

La pratique dans les sections du Trial est interdite sous peine de disqualification.

TL 02.7 INSPECTION DES SECTIONS
Voir Art. [01.7](#)

TL 02.8 ADMINISTRATION

Le Contrôle Administratif aura lieu la veille de l'épreuve selon les

[horaires](#) inclus à la fin de ce document.

TL 02.8.1 Permis pilote

Classe Championnat : Les coureurs doivent être titulaires d'une licence promotionnelle Trial Continental annuelle ou d'une épreuve (ou d'une licence Championnat Continental FIM).

Classe Internationale : Les coureurs doivent être en possession d'une licence comme pour la Classe Championnat ou d'une Licence FIM Trial International Meeting annuelle ou d'une épreuve délivrée via l'application web FIM. Pour les événements organisés par sa propre FMN, un coureur peut utiliser une licence nationale valide.

TL 02.8.2 Soumission des inscriptions Voir Art.

[01.8.2](#)

TL 02.8.2.1 Règlement particulier Voir art. [01.8.2.1](#)

TL 02.8.2.2 Non-participation à une manifestation Voir Art.

[01.8.2.2](#)

d'inscription Frais

TL 02.8.3 Voir art. [01.8.3](#)

TL 02.8.4 Dossards des coureurs

Voir Art. [01.8.4](#)

TL 02.8.5 Assistant enregistré (Minder)

Voir l'art. [01.8.5](#)

TL 02.8.6 Intervalle de départ Les

départs doivent avoir lieu à des intervalles de 1 minute et 30 secondes.

TL 02.8.7 Ordre de départ L'ordre de

départ de tous les coureurs sera décidé par scrutin en fonction de la classe. Lorsque deux tours sont organisés le même week-end, un scrutin pour chaque jour sera effectué lors du Contrôle Administratif.

L'ordre de départ des différentes classes est le suivant : 1. International Femmes - 2. International Jeunes - 3. Championnat Femmes - 4. Championnat Jeunes.

TL 02.9 TECHNIQUE

Le Contrôle Technique aura lieu en même temps que le Contrôle Administratif. Des contrôles techniques supplémentaires peuvent être effectués à tout moment. Tout coureur limité à une machine de 125 cm³ maximum pourra être tenu de faire mesurer le moteur à la fin de l'épreuve.

Lors de chaque intervention ou ravitaillement en carburant de la machine dans le Paddock, celle-ci doit être placée sur un tapis environnemental pour protéger le sol de la contamination.

TL 02.9.1 Équipement de la moto

Les motocycles et leur équipement doivent être conformes aux règles techniques FIM pour le Trial. Pour les coureurs âgés de 16 ans révolus à la date de l'épreuve, il n'y a aucune restriction quant à la cylindrée des motos (voir art. 02.1). Cavaliers de moins de 16 ans

ans sont limités à l'utilisation d'un vélo équipé d'un moteur à combustion interne ne dépassant pas 125 cm³ (tolérance + 2 cm³). Les limites de poids 2013 de 65 kg pour les vélos de 125 cm³ et de 66 kg pour les vélos de plus de 125 cm³ sont toujours valables. Tous les pilotes peuvent choisir de concourir avec une moto électrique. La limite de poids ne s'applique pas aux motos électriques.

Les pneus doivent être de type Trial, conformément au Règlement Technique. Les pneus doivent être normalement disponibles auprès de sources de détail et de gros. Les pneus prototypes ne sont pas autorisés. Tout pneu de remplacement doit porter la même marque du fabricant que le pneu d'origine.

Seuls les carburants conformes au Règlement Technique Trial sont autorisés. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une disqualification.

Un coupe-circuit avec une longe fixée sur le pilote doit être installé et opérationnel une fois que le pilote est sur la machine.

TL 02.9.2 Équipement des coureurs Il est obligatoire

pour le coureur de porter un casque, des bottes, des gants, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection des genoux et d'autres exigences vestimentaires telles que détaillées dans l'Annexe des Règlements Techniques FIM Trial.

TL 02.9.3 Contrôle du niveau sonore Voir Art.

[01.9.3](#)

TL 02.9.4 Marquage des pièces

Voir Art. [01.9.4](#)

02.9.5 Le Responsabilité du coureur TL

coureur signera un accord certifiant que les pièces ont été correctement marquées.

TL 02.9.6 Contrôle des pièces Voir Art.

[01.9.6](#)

TL 02.9.7 Ravitaillement Voir Art.

[01.9.7](#)

TL 03.9.8 Chargement ou remplacement de la batterie

Voir article [01.9.8](#)

TL 02.10 PÉNALITÉS

TL 02.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps Voir Art.

[01.10.1](#)

TL 02.10.2 Points de pénalité dans une section pendant le Trial Voir Art. [01.10.2](#)

TL 02.10.2.1 Définition du défaut Voir Art.

[01.10.2.1](#)

TL 02.10.2.2 Définitions de défaillance Voir Art.

[01.10.2.2](#)

TL 02.10.2.3 Points de sanctions supplémentaires

Voir l'art. [01.10.2.3](#)

TL 02.10.2.4 Obstruction Voir Art.

[01.10.2.4](#)

TL 02.10.3 Sanction financière Voir art.

[01.10.3](#)

TL 02.10.4 Carton Jaune Voir Art.

[01.10.4](#)

TL 02.10.5 Disqualification Voir Art.

[01.10.5](#)

SCORES ENREGISTREMENT DES

TL 02.11 Voir Art. [01.11](#)

TL 02.12 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

TL 02.12.1 Résultats et classement des épreuves Voir Art.

[01.12.1](#)

TL 02.12.2 Classement Général Championnat

d'Europe : A la fin de la saison, les points attribués à chaque coureur de toutes les épreuves organisées seront pris en considération pour le classement final.

Classe internationale : Il n'existe pas de classification globale pour la classe internationale.

TL 02.13 ARRÊT PRÉMATURÉ Voir Art. [01.13](#)

TL 02.14 CRAVATES

Voir Art. [01.14](#)

TL 02.15 PRIX Voir Art. [01h15](#)

TL 02.16 PROTESTATIONS Voir

Art. [01.16](#)

TL 03 FIM Europe TRI JEUNESSE EUROPÉEN CHAMPIONNAT

TL 03.1	GÉNÉRALITÉS
	TL 03.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs
	TL 03.1.2 Rencontre avec les organisateurs
TL 03.2	JURIDICTION
TL 03.3	COURS TL
	03.3.1 TL Distance
	03.3.2 Notation du cours
TL 03.4	SECTIONS
	TL 03.4.1 Couloir de section
	TL 03.4.2 Limites des sections
	TL 03.4.3 Enceinte d'observation
TL 03.5	ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE TL 03.5.1
	TL 03.5.2 TL Mesure du temps
	03.5.3 TL Contrôle du temps
	03.5.4 TL Horaires de départ
	03.5.4.1 Allocations de temps individuelles
	Augmentation de l'allocation de temps individuelle
	tour TL Contrôle du temps au
	03.5.5 TL 03.5.6 Allocation de temps de section
TL 03.6	PRATIQUANT
TL 03.7	INSPECTION DES SECTIONS Inspection
	TL 03.7.1 des sections avant l'épreuve.
	TL 03.7.1 Inspection des Sections pendant l'épreuve.
TL 03.8	ADMINISTRATION TL
	03.8.1 Licences coureur TL 03.8.2
	Dépôt des engagements TL 03.8.2.1 Règlement
	Particulier TL 03.8.2.2 Non-participation à une épreuve
	TL 03.8.3 Droits d'engagement TL 03.8.4 Dossards
	coureur TL 03.8.5 Assistant
	Inscrit (Minder)
	TL 03.8.6 Intervalle de départ TL 03.8.7
	Ordre de départ
TL 03.9	TECHNIQUE
	TL 03.9.1 Équipement des motocyclistes
	TL 03.9.2 Équipement Contrôle du
	TL 03.9.3 niveau sonore.
	TL 03.9.4 Marquage des pièces
	TL 03.9.5 Responsabilité du pilote
	TL 03.9.6 Vérification des pièces
	TL 03.9.7 Ravitaillement
	TL 03.9.8 Chargement ou changement de la batterie

[TL 03.10](#)

PÉNALITÉS

TL 03.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps

TL 03.10.2 Points de pénalité dans une section pendant l'essai TL

03.10.2.1 Définition de faute TL 03.10.2.2

Définitions d'échec TL 03.10.2.3 Points de

sanction supplémentaires TL 03.10.2.4

Obstruction TL 03.10.3 Pénalités

financières TL 03.10.4 Carton jaune TL

03.10.5 Disqualification

[TL 03.11](#)

ENREGISTREMENT DES PARTITIONS

[TL 03.12](#)

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

TL 03.12.1 Résultats et classement des épreuves TL

03.12.2 Classement final

[TL 03.13](#) ARRÊT PRÉMATURÉ

[TL 03.14](#)

CRAVATES

TL 03.14.1 TL Égalité à la fin de l'événement

03.14.2 Égalité à la fin de la Coupe

[TL 03.15](#) RÉCOMPENSES TL

03.15.1 TL Cérémonie de remise des prix et interview publique

03.15.2 Pénalité pour non-présentation

[TL 03.16](#) PROTESTATIONS

TL 03.1 GÉNÉRAL

Le Championnat d'Europe FIM Europe de Trial Jeunes est ouvert aux coureurs de la tranche d'âge de 12 à 16 ans et issus d'une FMN membre de la FIM. Les coureurs doivent avoir atteint l'âge de 12 ans à la date de l'événement et peuvent concourir pendant toute l'année où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Il y aura deux parcours à travers les sections en fonction des capacités du coureur. La Route A (coureurs de la Classe Championnat d'Europe FIM) sera destinée aux coureurs souhaitant être classés au classement final du Championnat d'Europe. Le parcours B (coureurs de classe internationale) est ouvert aux coureurs qui souhaitent concourir épreuve par épreuve sur des sections plus faciles.

Les machines ne doivent pas dépasser 125 cm3. (Un +2 cc est autorisé comme tolérance sur la capacité.)

Une épreuve comptant pour le Championnat Jeune comprend :

- Contrôles techniques et administratifs.
- Le Procès -

Cérémonies de remise des prix

TL 03.1.1 Normes FIM Europe pour les organisateurs Voir Art. [01.1.1](#)

TL 03.1.2 Réunion avec les organisateurs Voir art [01.1.2](#)

TL 03.2 JURIDICTION

Voir Art. [01.2](#)

TL 03.3 COURS

Voir Art. [01.3](#)

TL 03.3.1 Distance

Voir l'art. [01.3.1](#)

TL 03.3.2 Balisage du parcours Voir Art.

[01.3.2](#)

TL 03.4 SECTIONS Le nombre

de sections pour les deux catégories sera de 12 par tour. Chaque journée de compétition comprendra 24 sections au total, sauf décision contraire du Président du Jury.

Différentes lignes au sein des sections doivent être prévues selon les besoins pour les coureurs des différentes classes.

Voir l'art. [01.4](#) pour plus d'informations générales

TL 03.4.1 Couloir de section Voir Art. [01.4.1](#)

TL 03.4.2 Limites des sections Voir Art. [01.4.2](#)

TL 03.4.2.1 Codes Couleurs dans les sections

Les flèches à l'intérieur des portes seront de couleur différente pour les différentes classes : [Bleue](#) pour les coureurs du Championnat d'Europe [Jaune](#) pour les coureurs de la Classe Internationale.

TL 03.4.3 Enceinte d'observation Voir Art. [01.4.3](#)

TL 03.5 ALLOCATION DE TEMPS ET CONTRÔLE

TL 03.5.1 Mesure du temps Voir Art. [01.5.1](#)

TL 03.5.2 Contrôle horaire Voir Art. [01.5.2](#)

TL 03.5.3 Horaires de départ Voir Art. [01.5.3](#)

TL 03.5.4 Indemnités de temps individuelles Voir Art. [01.5.4](#)

TL 03.5.4.1 Augmentation du temps alloué individuel Voir Art. [01.5.4.1](#)

TL 03.5.5 Contrôle du temps au tour Voir Art. [01.5.5](#)

TL 03.5.6 Indemnité de temps de section Voir Art. [01.5.6](#)

TL 03.6 PRATIQUANT

La pratique dans les sections du Trial est interdite sous peine de disqualification.

TL 03.7 INSPECTION DES SECTIONS

TL 03.7.1 Inspection des sections avant l'événement. Voir Art. [01.07.1](#)

TL 03.7.2 Inspection des sections pendant l'événement. Voir Art. [01.07.2](#)

TL 03.8 ADMINISTRATION

Le Contrôle Administratif aura lieu la veille de l'événement selon les [horaires](#) figurant à la fin de ce document.

TL 03.8.1 Permis de conduire

Classe Championnat Jeune : Les

coureurs doivent être titulaires d'une licence promotionnelle Trial Continental annuelle ou d'une épreuve (ou d'une licence Championnat Continental FIM).

Classe Internationale : Les coureurs doivent être en possession d'une licence comme pour la Classe Championnat ou d'une Licence FIM Trial International Meeting annuelle ou d'une épreuve délivrée via l'application web FIM. Pour les événements organisés par sa propre FMN, un coureur peut utiliser une licence nationale valide.

TL 03.8.2 Soumission des inscriptions Voir Art.

[01.8.2](#)

TL 03.8.2.1 Règlement particulier Voir art. [01.8.2.1](#)

TL 03.8.2.1 Non participation à une manifestation Voir Art.

[01.8.2.2](#)

TL 03.8.3 Frais d'inscription Voir

art. [01.8.3](#)

TL 03.8.4 Dossards des coureurs

Voir Art. [01.8.4](#)

TL 03.8.5 Assistant enregistré (Minder)

Voir l'art. [01.8.5](#)

TL 03.8.6 Intervalle de démarrage Le

démarrage doit avoir lieu à des intervalles de 1 minute et 30 secondes.

TL 03.8.7 Ordre de départ L'ordre de

départ de tous les coureurs sera décidé par scrutin en fonction de la classe.

Lorsque deux tours sont organisés le même week-end, un scrutin pour chaque jour sera effectué lors du Contrôle Administratif.

L'ordre de départ des différentes classes est le suivant : 1. International Femmes - 2. International Jeunes - 3. Championnat Femmes - 4. Championnat Jeunes.

TL 03.9 TECHNIQUE

Le contrôle technique aura lieu en même temps que le contrôle administratif. D'autres contrôles techniques pourront être effectués à tout moment, et tout pilote limité à une machine de 125 cm³ maximum pourra être tenu de faire mesurer le moteur à la fin du contrôle technique. événement.

Chaque fois que vous travaillez ou faites le plein de la machine dans le Paddock, celle-ci doit être placée sur un tapis environnemental pour protéger le sol de la contamination.

TL 03.9.1 Équipement de la moto

Les motos et leur équipement doivent être conformes aux règles techniques FIM pour le Trial, mais des exemptions ont été accordées pour le poids de la moto. Tous les pilotes sont limités à l'utilisation de vélos équipés d'un moteur à combustion interne ne dépassant pas 125 cm³ (tolérance +

2cc) ou un vélo propulsé par un moteur électrique.

Les limites de poids 2013 de 65 kg pour les vélos 125cc sont toujours valables.

Les pneus doivent être de type Trial, conformément au Règlement Technique. Les pneus doivent être normalement disponibles auprès de sources de détail et de gros. Les pneus prototypes ne sont pas autorisés. Tout pneu de remplacement doit porter la même marque du fabricant que le pneu d'origine.

Seuls les carburants conformes au Règlement Technique Trial sont autorisés. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une disqualification.

Un coupe-circuit avec une longe fixée sur le pilote doit être installé et opérationnel une fois que le pilote est sur la machine.

TL 03.9.2 Équipement des coureurs Il est obligatoire

pour le coureur de porter un casque, des bottes, des gants, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection des genoux et d'autres exigences vestimentaires telles que détaillées dans l'Annexe des Règlements Techniques FIM Trial.

TL 03.9.3 Contrôle du niveau sonore Voir Art.

[01.9.3](#)

TL 03.9.4 Marquage des pièces Voir Art.

[01.9.4](#)

TL 03.9.5 Responsabilité du coureur Le coureur

signera un accord certifiant que les pièces ont été correctement marquées.

TL 03.9.6 Vérification des pièces

Tout coureur dont la machine ne porte pas les pièces marquées ne sera pas autorisé à prendre le départ.

L'organisateur pourra examiner n'importe quelle machine à tout moment pendant l'épreuve. S'il manque un marquage, l'officiel marquera la partie concernée avec de la peinture d'une couleur différente et lors du contrôle du dernier tour de la journée, le Directeur de Course examinera la machine et remettra un rapport au Jury International sur les mesures prises. .

Au fur et à mesure que chaque coureur termine l'essai, la machine sera soumise à un examen technique final. Les machines pourront être soumises à des mesures moteur et/ou être conservées dans un parc fermé jusqu'à au moins 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires complets.

TL 03.9.7 Ravitaillement Voir Art.

[01.9.7](#)

TL 03.9.8 Chargement ou remplacement de la batterie

Voir article [01.9.8](#)

TL 03.10 PÉNALITÉS

TL 03.10.1 Pénalités de temps en ce qui concerne les allocations de temps Voir Art.

[01.10.1](#)

TL 03.10.2 Points de pénalité dans une section pendant le Trial Voir Art.

[01.10.2](#)

TL 03.10.2.1 Définition du défaut Voir Art.

[01.10.2.1](#)

TL 03.10.2.2 Définitions de défaillance Voir

Art. [01.10.2.2](#)

TL 03.10.2.3 Points de sanctions supplémentaires

Voir Art. [01.10.2.3](#)

TL 03.10.2.4 Obstruction Voir Art.

[01.10.2.4](#)

TL 03.10.3 Sanction financière Voir art.

[01.10.3](#)

TL 03.10.4 Carton Jaune Voir Art.

[01.10.4](#)

TL 03.10.5 Disqualification Voir Art.

[01.10.5](#)

TL 03.11 ENREGISTREMENT DES SCORES Voir

Art. [01.11](#)

TL 03.12 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

TL 03.12.1 Résultats et classement des épreuves Voir Art.

[01.12.1](#)

TL 03.12.2 Classement général Championnat d'Europe

– À la fin de la saison, les points attribués à chaque coureur de toutes les épreuves organisées seront pris en considération pour le classement final.

Classe internationale – Il n'existe pas de classification globale pour la classe internationale.

TL 03.13 ARRÊT PRÉMATURÉ Voir Art. [01.13](#)

[01.13](#)

TL 03.14 CRAVATES

Voir Art. [01.14](#)

TL 03.15 RÉCOMPENSES Les

récompenses seront remises aux trois premiers coureurs au moins de chaque classe.

Pour l'épreuve finale du Championnat Jeunes, les récompenses pour les trois premiers coureurs du classement final sont décernées par la FIM Europe.

TL 03.15.1 Cérémonie de remise des prix et interview publique Voir Art. TL
[01.15.1](#) 

TL 03.15.2 Pénalité pour non-présentation Voir Art. TL
[01.15.2](#) 

TL 03.16 PROTESTATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et au Règlement Particulier et être accompagnées d'une taxe de 350,- Euro ou le montant équivalent en monnaie locale (convertible), restituable si la réclamation est justifiée.

Une protestation contre la capacité d'une machine entraînera la mesure de cette machine ainsi que de la machine du manifestant.

CLASSEMENT DES NATIONS EUROPÉENNES D'ESSAI

1. GÉNÉRAL

FIM Europe établit un classement annuel de l'activité et de la qualité des Fédérations affiliées en matière de Trial et des Championnats d'Europe. Au cours de la saison, chaque fédération se verra attribuer des points pour la participation des coureurs à une réunion et pour l'organisation des réunions du championnat FIM Europe.

2. POINTS DE CLASSEMENT

A chaque manifestation, les coureurs se voient attribuer des points pour le classement final du championnat ou de la coupe en fonction de leurs résultats (voir TL 01.12). Ces points sont ensuite également attribués à leur FMN pour le classement de la nation, multipliés par un facteur dépendant du statut de la classe.

Points gagnés dans les classes avec statut de championnat : Points de classement x 3.

Points gagnés dans les classes avec statut de coupe : Points de classement x 2

Points gagnés dans les classes internationales : Points de classement x 1

Pour l'organisation de manifestations comptant pour les Championnats FIM d'Europe de Trial, la FMNR se verra attribuer des points de classement selon les critères suivants :

Réunion d'une journée : 500 points

Réunion de deux jours : 750 points.

3. PUBLICATION ET RÉCOMPENSES

A la fin de la saison, le classement des nations européennes de Trial sera publié par FIM Europe.

Les trois premières FMN recevront un diplôme officiel comme preuve de leur réussite et de leur précieuse contribution aux championnats d'Europe de trial.

NORMES OBLIGATOIRES FIM Europe POUR LES ORGANISATEURS DES CHAMPIONNATS ET COUPES D'EUROPE TRIAL

1. INSTALLATIONS DE PREMIERS SECOURS ET D'URGENCE

Doit être conforme au Code Médical FIM Europe.

2. SERVICES SANITAIRES

Les installations sanitaires pour les coureurs, les officiels, la presse, les membres de l'organisation et les spectateurs doivent être conformes au Code Environnement FIM.

Les organisateurs doivent être conscients du grand nombre de camping-cars/caravanes qui nécessitent un endroit adapté pour l'élimination des déchets sanitaires.

3. SECTIONS ET COURS

Les sections doivent être entièrement balisées (y compris numérotées) et disponibles pour inspection par le président du jury au moins 24 heures avant l'heure de départ prévue.

Concernant la sécurité, la rigueur et la longueur des sections, le Président du Jury prendra la décision finale. Le Jury International devra les inspecter au plus tard la veille de la compétition. Lors de l'inspection des sections par le Jury International, l'organisateur s'assurera que le matériel et le personnel sont disponibles pour exécuter immédiatement les modifications décidées.

L'accès des spectateurs aux sections sera balisé clairement et autant que possible par des itinéraires différents de ceux empruntés par les coureurs afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve (sans gêner les participants).

Si les spectateurs sont autorisés à suivre l'épreuve en moto, cela doit être écrit dans le Règlement Particulier. Ceci peut être refusé par la Commission Trial FIM Europe s'il n'est pas possible de prendre des mesures de sécurité appropriées et d'éviter toute interférence avec le libre accès des concurrents le long du parcours.

Un couloir suffisamment long doit être préparé et maintenu propre avant l'entrée d'une section pour garantir que les coureurs parviennent sans difficultés au début d'une section.

Une enceinte d'observation devra être prévue, à l'extérieur des limites des sections, pour les Officiels, les coureurs, les Assistants (Minder) et la presse.

Il doit être possible pour les coureurs de suivre et de terminer le parcours (du paddock à toutes les sections et retour) sans utiliser la voie publique (à moins qu'elle ne soit fermée à la circulation générale avec l'autorisation des autorités et gardée par la police ou des fonctionnaires).

Si, pour une raison quelconque, le nombre standard de tours et de sections ne peut pas être respecté (restrictions de superficie, etc.), la Commission de Trial peut faire des exceptions comme indiqué dans TL 01. 3.1 et TL 01.4 (voir également les §§ correspondants dans TL 02 et 03). Les exceptions doivent être mentionnées dans le Règlement Particulier et demandées à la Commission de Trial au moins 60 jours avant l'épreuve.

4. TABLEAU DE SCORE DE SECTION ET FEUILLE DE SCORE DE SAUVEGARDE

Une feuille de pointage de sauvegarde doit être remplie dans chaque section montrant les scores de tous

cavaliers. Cette feuille de sauvegarde sera à récupérer immédiatement à la fin de chaque tour directement auprès du Responsable des Résultats.

5. DOCUMENT DE NOTIFICATION

Un document de notification sera fourni à tous les organisateurs et devra être complété par l'observateur de section pour toute correction, pénalité supplémentaire ou carton jaune qui pourrait être donné. Pour être valable, ce document doit être signé par l'Observateur, endossé par le Directeur de Course et remis au Responsable des Résultats dans les 60 minutes suivant l'incident.

6. IDENTIFICATION DES OBSERVATEURS

Les observateurs doivent porter une tenue uniforme (dossards, casquettes, combinaisons, etc.), afin que les coureurs puissent les identifier clairement. A chaque section, au moins un des observateurs devra avoir suivi une formation spécifique pour observateurs. Cette formation doit être certifiée par la FMNR.

Les observateurs doivent être à la disposition du Directeur de Course jusqu'à la fin du temps limite de réclamation.

7. PADDOCK

Le paddock des coureurs doit :

- Être situé sur une surface plane ; - avoir une superficie suffisante ; - être asphalté ou d'une surface permettant la circulation des véhicules des concurrents dans toutes les conditions météorologiques ; - être organisé en fonction des dimensions des pilotes et des constructeurs véhicules de travail et camping-cars. Les véhicules privés des coureurs et des Assistants (Minder) ne seront pas autorisés dans le paddock ;
 - disposer, à côté du paddock, d'un parking privé pour les coureurs, les équipes et la presse
- Véhicules;
- disposer d'un espace ouvert pour assurer, à tout moment, le passage des véhicules pour quitter le paddock en cas d'urgence ; - disposer d'installations sanitaires séparées pour les hommes et les femmes, y compris des toilettes et douches; - disposer d'un approvisionnement complet en eau potable et en points d'électricité ; - être doté de suffisamment de poubelles. L'organisateur doit assurer le service de vidange et de nettoyage ;
 - être muni de conteneurs pour recevoir les huiles et lubrifiants usagés ; - disposer d'un endroit spécial pour le nettoyage des motos (conformément à l'art. 6 du code de l'environnement) ; - avoir un éclairage le soir ; - disposer d'un service de sécurité pendant la soirée ; - disposer d'un panneau d'affichage avec toutes les informations nécessaires pour les coureurs.

Il est recommandé, mais pas obligatoire, que l'organisateur fournisse un accès Internet sans fil dans le paddock.

Les installations devront être entièrement en place pour l'ouverture du Paddock, qui devra être établi le jeudi précédant l'épreuve. Si le Paddock doit être ouvert aux coureurs avant cette heure, le jour effectif d'ouverture et les installations disponibles doivent être indiqués dans le Règlement Particulier ainsi que tout tarif à la nuit qui pourrait être facturé.

Remarque : Depuis l'heure officielle d'ouverture du Paddock jusqu'à la fin de l'épreuve, les installations doivent être accessibles gratuitement et gratuitement à tous les concurrents.

Il devrait y avoir une personne responsable du Paddock et de son fonctionnement général.

8. TABLEAU D'AFFICHAGE

Un « PANNEAU D'AVIS » bien en vue doit être installé dans le paddock dès le jour d'ouverture, sur lequel les informations suivantes doivent être affichées. • Un plan de la ville locale indiquant l'emplacement des éléments suivants : hôpital/centre médical, bureau de poste, téléphone, commissariat de police, supermarché et bureau d'information touristique.

• Itinéraire et heures d'accès à la zone de pratique. • Heure et lieu de la première réunion du Jury. • Heure et lieu des contrôles techniques et administratifs. • Heure à laquelle les coureurs peuvent inspecter les sections.

Au moment opportun, les informations suivantes seront affichées : liste des engagés, ordre de départ, résultats provisoires.

9. DOMAINE DE PRATIQUE

Une zone de pratique (sections) de taille adéquate doit être aménagée. Cette zone d'entraînement doit permettre aux coureurs de s'entraîner dans le respect du règlement. Les caractéristiques du terrain doivent correspondre au moins partiellement aux sections utilisées dans l'épreuve. La zone doit être clairement délimitée et les accès doivent être marqués. Il doit être possible pour les coureurs d'accéder à la zone d'entraînement à tout moment de son ouverture sans avoir besoin d'un permis de conduire ou d'un vélo immatriculé.

Il est interdit de prévoir des sections pour l'épreuve dans cette zone à moins qu'elles ne soient clairement signalées et clôturées avant l'ouverture des essais.

10. LIEU DE DÉPART

La zone de départ doit permettre aux coureurs de circuler sans être gênés par les spectateurs. Les coureurs partiront d'une plate-forme. Un haut-parleur sera installé pour appeler les coureurs en anglais, français et dans la langue nationale.

La tribune de départ doit être joliment décorée. Un panneau d'affichage contenant les dernières informations destinées aux coureurs sera installé juste à côté de la zone de départ. Les informations suivantes seront affichées : Liste des engagés, Ordre de départ, Résultats provisoires, Horaires officiels, Décisions du Jury, etc...

Un tableau d'affichage des résultats doit être installé de manière visible afin d'avoir des informations claires.

10. PARKING POUR LA PRESSE, LE JURY, LES OFFICIELS

Des places de parking séparées pour la presse, les membres du jury, les délégués et les officiels doivent être installées et spécialement signalées.

11. SALLE DU JURY

Pour les réunions du Jury International, une salle de taille adéquate doit être préparée pour assurer des conditions de travail tranquilles au Jury.

Pour la rencontre entre le Président du Jury et les organisateurs, le Directeur de Course doit être présent ainsi que le responsable des Sections et le Secrétaire de Réunion.

12. SALLE DE PRESSE

Un local doit être prévu exclusivement pour la Presse avec les installations suivantes : Des tables, chaises et accès internet séparés du réseau de l'organisateur ou des coureurs doivent être prévus.

Les horaires d'ouverture de la Salle de Presse doivent être adaptés aux horaires de travail de la Presse. Une personne de l'organisation, apte à utiliser ces installations, doit être présente.

13. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques sont effectués aux heures précisées dans la réglementation appropriée.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations suivantes doivent être jointes au Règlement Particulier.

- Une liste d'hôtels qui comprend les emplacements et les coûts.
- Un plan indiquant les principales voies d'accès à l'événement et la localisation précise des le paddock.
- L'emplacement et la distance de l'aéroport international le plus proche.

15. PRIX

Les récompenses seront remises aux trois premiers coureurs au moins de chaque classe. Des souvenirs pourront être offerts à tous les coureurs.

16. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dans la zone de départ dans les 15 minutes suivant l'arrivée à l'arrivée du dernier coureur.

La cérémonie de remise des prix devra correspondre aux standards d'une épreuve du Championnat d'Europe FIM avec podium, haut-parleur, etc.

Il est recommandé d'avoir un podium joliment décoré et bien en vue du public. Les trois premiers coureurs classés recevront un trophée ainsi que tout cadeau de cérémonie approprié.

Conférence de presse : Les trois premiers coureurs classés, ainsi que tout coureur supplémentaire invité par le directeur de course, pourront être invités à assister à une courte conférence de presse qui aura lieu immédiatement après la cérémonie de remise des prix.

18. CÉRÉMONIE SYMBOLIQUE DE REMISE DES PRIX À LA DERNIÈRE ÉVÉNEMENT DU CHAMPIONNAT OU DE LA COUPE

L'organisateur de la dernière épreuve organisera une cérémonie symbolique de remise des prix aux trois premiers coureurs des Championnats ou Coupes. Les médailles seront envoyées à l'organisateur par le Secrétariat de FIM Europe avant l'événement.

DEVOIRS DE L'ASSISTANT (MINDER)

TÂCHES

Le coureur et l'assistant doivent signer une déclaration selon laquelle le coureur est responsable de toutes les actions de l'assistant.

L'assistant doit à tout moment porter des bottes en cuir, un pantalon long, un couvre-bras, une protection dorsale, une protection pour les genoux et un casque lorsqu'il conduit une moto ou se trouve à l'intérieur des limites de la section.

L'assistant doit porter un dossard, fourni par l'organisateur, portant le numéro d'équitation correspondant à celui du coureur, mais d'une couleur différente. Ce dossard n'est pas transférable et doit être porté uniquement par l'Assistant inscrit. L'assistant doit également porter un numéro à l'arrière du casque.

DROITS

L'assistant peut suivre le coureur sur le parcours en respectant le balisage de l'organisateur.

L'assistant peut assister le coureur n'importe où sur le parcours, pour réparer la machine ou changer toute pièce non marquée.

L'assistant peut utiliser l'enceinte de la section.

L'assistant peut tenir la machine du coureur n'importe où sur le parcours, sauf dans le couloir de section.

L'assistant peut pénétrer à l'intérieur de la section pour la sécurité du coureur, s'il est autorisé par l'observateur.

RESTRICTIONS

L'assistant n'est pas autorisé à pénétrer dans les limites d'une section à moins d'être spécialement invité par un officiel (pour des raisons de sécurité).

L'assistant n'est pas autorisé à pousser la moto du coureur sur le parcours, pendant que le coureur termine le parcours.

L'assistant n'est pas autorisé à circuler avec la moto du coureur, ni sur le parcours, ni dans les sections, pendant que le coureur effectue le parcours.

L'assistant n'est pas autorisé à pousser, ni à retenir la moto du coureur dans le couloir de section.

L'assistant n'est pas autorisé à conserver la carte de score du coureur.

L'assistant n'est pas autorisé à modifier le marquage des sections, à changer la position des rubans ou des flèches.

L'assistant n'est pas autorisé à discuter avec les officiels de l'application des sanctions.

L'assistant n'est pas autorisé à remplacer le coureur lors de la remise des prix.

CALENDRIER

JOUR	TEMPS	ÉVÉNEMENT DE DEUX JOURS TOUS LES COURS CHAQUE JOUR
DEUX JOURS AVANT LE PROCÈS	15h00	Paddock ouvert aux coureurs
	18h00	Jury de vote : Rencontre avec les organisateurs
UN JOUR AVANT LE PROCÈS	09h00	Inspection des sections par le jury
	09h00-11h00	Adm & Contrôle Technique Femmes et Jeunes
	11h00-13h00	Championnat d'Europe Contrôle Administratif & Technique
	11h00-15h00	Aire de pratique ouverte
	14h00-17h00	Visite cavaliers des sections
	18h00	1ère réunion du jury
JOUR 1		
1er JOUR DU PROCÈS	11h00	Départ du dernier coureur
	Californie. 16h00	Arrivée du dernier coureur
	Californie. 16h15	Cérémonie de remise des prix
	Californie. 16h45	2ème réunion du jury
JOUR 2		
2ème JOUR DU PROCÈS	11h00	Départ du dernier coureur
	16h00	Arrivée du dernier coureur
	Californie. 16h15	Cérémonie de remise des prix
	Californie. 16h45	Réunion finale du jury